

Département de la Charente-Maritime
Commune de SOUBRAN

SÉANCE DU 11 FEVRIER 2022

Nombre de conseillers en exercice : 8

Présents : 5

Votants : 5

Pouvoirs : 0

Date de convocation du Conseil Municipal : le 03 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze février à vingt heure et trente-cinq minutes, Les Conseillers Municipaux de la commune de SOUBRAN, dûment convoqués par le maire, se sont réunis en séance publique sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L2121-10, L2121-11 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Madame Maud MAINGOT, le maire,

En raison de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire, le quorum se fait au tiers des personnes présentes selon le décret n°2021 699 du 1er juin 2021 modifié, articles 1 et 47-1.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux ; Mmes MAINGOT Maud, KLINUSKI Céline, Mrs RIPPE François, PERODEAU Bernard, SAMSON Thierry,

Madame KLINUSKI Céline est désignée secrétaire de séance,

Ordre du jour :

***Approbation du compte-rendu du 04.01.2022**

***Délibération à l'ordre du jour :**

1. Autoriser le Maire à ester en justice
2. Modification des statuts de la Communauté de Commune De la Haute Saintonge (CDCHS)
3. Convention de prestation de services pour les travaux ponctuels d'entretien des espaces verts et des rivières
4. Vente d'un chemin à un particulier

***Questions diverses**

4. Vente d'un chemin à un particulier

Après explication de sa demande d'achat d'un chemin, Madame le Maire sort de la salle du Conseil. Monsieur RIPPE François, 2ème adjoint préside alors la séance.

Le Conseil Municipal vote oui à l'unanimité des membres présents pour l'achat du chemin.

Le Conseil Municipal nomme Mr RIPPE François pour signer tous les documents liés à cet achat et décide de l'enquête publique pour le déclassement de la voie communale et le chemin rural.

Après délibération, Madame le Maire réintègre la salle du Conseil et reprend la présidence de la réunion.

***Questions diverses**

Mme KLINUSKI Céline informe le Conseil qu'elle a été contactée par un artiste peintre qui souhaiterai éventuellement faire une exposition de ces œuvres dans notre commune.

Le Conseil n'y voit aucun inconvénient.

Mme KLINUSKI se rapprochera de cette personne pour un prochain rendez-vous.

Mme le Maire signale une fuite d'eau dans les toilettes de la salle municipale, le plombier a été contacté.

Mme le Maire rapporte un incident Avenue du Périgord.

Un véhicule a semble-t-il abimé des boitiers EDF.

Les propriétaires de la murette sur laquelle sont posés les boitiers ont été déposer une plainte à la gendarmerie.

Mr PERODEAU Bernard, conseiller, s'inquiète que la distribution des colis des ainés ne soit pas encore faite.

Madame le Maire explique que cette distribution a été retardé suite à la covid.

Madame le Maire et Mme KLINUSKI Céline se propose de s'en occuper au plus vite.

Mr SAMSON Thierry, conseiller, demande si la tour installée à l'ancienne gare est branchée.

Madame le Maire répond que non et informe également que la fibre devrait être déployée fin 2022 sur l'ensemble de la commune.

Mme KLINUSKI expose la pénibilité de circulation due aux travaux rue de la Fontaine.

Madame le Maire fait part au Conseil que plusieurs administrés ont pris contact avec elle quant à la gêne de la déviation due à ces travaux.

Mme KLINUSKI demande la possibilité de mettre des feux rue des Potiers et d'enlever le sens interdit le temps des travaux.

L'ensemble du Conseil approuve cette idée.

Une réunion de chantier est prévue le mardi 15/02/2022 à 9h00, il sera donc possible d'en parler avec le chef de chantier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.